

Foyer-Handicap est une fondation de droit privé subventionnée par l'Etat. Elle offre des places d'hébergement dites places HO (Home avec hébergement et occupation)

Situation

4 résidences proposent des prestations identiques :

- La Résidence des Voirets au Grand Lancy, 23 studios
- La résidence Gabrielle Sabet à Carouge, 25 studios
- La résidence du Petit Lancy au Petit Lancy, 14 studios
- La résidence Yamani à Confignon (spécialisée pour la prise en charge de personnes cérébrolésées), 20 studios.

La Fondation Foyer Handicap (FFH) propose également :

- Des logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite dont la résidence Annette Kaplun
- Des ateliers adaptés
- Un service de transports adaptés des services supports.



Public accueilli

Adultes présentant un handicap physique prépondérant et /ou des lésions cérébrales, ces personnes doivent être au bénéfice d'une rente ou d'une reconnaissance de l'assurance invalidité.

Description

Les résidences sont des lieux de vie non médicalisés, avec des aides aux actes de la vie quotidienne réalisés par nos équipes selon les besoins des résidents.

Dans les résidences, se trouvent des espaces privés et collectifs. Chaque résident dispose d'un studio individuel adapté.

Indépendance - Notion de « chez soi » et lieu de vie

Chaque résident est libre de ses allées et venues et peut recevoir des visites ou quitter la résidence pour partir en week-end par exemple.

Le studio comprend :

- Un lit médicalisé électrique et un matelas adapté
- Une table de chevet
- Une table de repas et des chaises
- Une salle de bain adaptée
- Des sonnettes pour appeler les équipes accompagnantes
- Un coin cuisine dans certains studios
- Le résident peut aménager son studio avec son propre mobilier.

Accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire accompagne le résident dans la réalisation de son projet personnel. Elle travaille dans le respect de la personne, de son autonomie et de son autodétermination.

Ses prestations se déclinent à travers :

- Un accompagnement individualisé pour les actes de la vie quotidienne : soins d'hygiène, aide aux repas, etc.
- Des soins infirmiers réalisés sur prescription du médecin traitant. Pour certains soins plus complexes, des partenaires externes peuvent être sollicités
- Un suivi ergothérapeutique sur prescription du médecin traitant
- Un suivi socio-administratif selon les besoins par le service social
- Un accompagnement lors d'activités, de sorties, d'animations individuelles ou en groupe ou de vacances
- L'entretien du logement par les employées de maison
- Les repas collectifs servis en salle à manger, le matin midi et le soir
- La gestion du linge de lit, de toilette et du linge des résidents, déléguée à un prestataire externe.

Informations

Sandra Chollet

Adjointe de direction, responsable prestations et formations

sandra.chollet@foyer-handicap.ch

T. +41 22 309 11 97

Fondation Foyer-handicap – Direction des Itinéraires d'Intégration

7 Rue des Caroubiers 1227 Carouge